

Image not found or type unknown



## Congé pour vente :précisions

Par **socoa**, le **14/01/2010** à **14:19**

Bonjour,  
J'ai un bail qui coure jusqu'en avril 2011.  
Ma propriétaire ma signifiée un congé pour vente il y a quelques mois,soit un an et demi avant mon préavis (soit 6 mois avant avril 2011).  
Dans ce préavis ne figure pas le prix et les conditions de vente de la maison  
Première question:  
Apparemment le préavis n'est pas valable car il ne stipule pas le prix de vente de la maison;ce qui par conséquent m'empêche de faire valoir mon droit prioritaire a l'acheter).  
nest ce bien le cas?  
Deuxième question:  
A partir de quel moment la propriétaire peux faire visiter la maison ?la logique voudrait que les visites ne commence qu'a partir du moment ou je n'ai pas accepté d'acheter la maison soit durant les deux premier mois du préavis?  
Merci